



Monsieur Fernand Etgen

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 10 février 2022

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie à Madame le Ministre des Finances au sujet d'un futur cadre légal pour les actifs cryptographiques.

En date du 9 février 2022, la *Luxembourg House of Financial Technology*, en collaboration avec le cabinet d'audit *PWC* et l'*Association of the Luxembourg fund industry*, a présenté les résultats d'une enquête menée auprès des acteurs de la place financière luxembourgeoise sur les actifs cryptographiques. Il en résulte que beaucoup d'entreprises et acteurs du secteur financier soutiennent l'émergence des actifs cryptographiques mais expriment en même temps des regrets sur l'absence d'un cadre légal national qu'europpéen.

Dans ce contexte, je voudrais poser à Madame le Ministre des Finances quelques questions sur la création d'un éventuel cadre légal pour les *crypto-assets* et sur les perspectives de la place financière luxembourgeoise à l'échelle mondiale en matière d'actifs cryptographiques.

Monsieur le Président, veuillez accepter la plus haute considération que je vous porte.

Laurent Mosar

Député